

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le lundi dix-neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Corcoué sur Logne, dûment convoqué le douze avril deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude NAUD, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers Municipaux :

Etaient présents : Mesdames Flora BARTEAU, Emmanuelle BONNAMY, Françoise FLAMENT, Nathalie GUIHARD, Corinne LOISEAU, Nathalie LORIEAU, Marie-Jo OREVE, Céline NOUVEAU, Gwenaëlle TRIBALLEAU, Clara VIANA,
et Messieurs Marc AUZANNEAU, Sylvain DAVID, Olivier GRELIER, Gaël MENANTEAU, Eric MOIRAUD, Claude NAUD, Nathanaël RENAUD, Alban SAUVAGET et Thierry VOINEAU.

Etaient excusés : Madame Marie CANTIN et Monsieur Michel BROSSARD.

Conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie LORIEAU est désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 19

Nombre de votants : 19

Monsieur le Maire déclare que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant remplie, le conseil peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du lundi 22 Mars 2021 est adopté à l'unanimité.

GESTION COMMUNALE

VIE DU CONSEIL – DELEGATION EAU, ASSAINISSEMENT, DECHETS, VOIRIE –

DESIGNATION D'UN.E CONSEILLER.E DELEGUE.E

Monsieur Claude NAUD, rapporteur, expose

Suite à la démission de Monsieur Olivier MARTIN, il convient de pourvoir à son remplacement comme conseiller délégué à la voirie, à l'assainissement et aux déchets.

Cette délégation se répartit entre trois champs d'intervention relevant des compétences de deux adjoints : l'eau potable, les eaux pluviales, l'assainissement et les déchets (Adjoint Mr Olivier GRELIER) d'une part, et la voirie (Adjoint Mr Alban SAUVAGET) d'autre part.

En conséquence, le Conseil doit procéder à la désignation du nouveau/nouvelle Conseiller.ère délégué.e dans les domaines de compétence ci-dessus indiqués.

Après appel à candidature, Monsieur Eric MOIRAUD est candidat au poste de conseiller.ère délégué.e à la gestion de l'eau potable, des eaux pluviales, de l'assainissement et des déchets d'une part et de la voirie d'autre part.

Il/elle pourra être amené.e à siéger en tant que suppléant au sein des commissions communautaires et des instances correspondantes.

Aucune autre candidature n'est formulée.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil municipal

DESIGNE Monsieur Eric MOIRAUD conseiller.ère délégué.e à la gestion de l'eau potable, des eaux pluviales, de l'assainissement et des déchets d'une part et de la voirie d'autre part.

DESIGNE Monsieur Eric MOIRAUD pour représenter la Commune en tant que conseiller.ère délégué.e, dans les organismes suivants : SYDELA, Atlantic'eau, CCSRA Commissions Voirie, Environnement-Déchets, Environnement-SPANC.

DIT que les indemnités correspondantes seront versées à compter de la signature de l'arrêté.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces désignations.

BUDGET PRINCIPAL

EXERCICE 2021 – VOTE DU BUDGET

M. Claude NAUD, rapporteur, expose,

Les prévisions budgétaires par chapitre sont détaillées dans le document joint.

La section de fonctionnement est équilibrée à 2 350 528.12 €

La section d'investissement est équilibrée à 1 980 674.41 €

La balance générale regroupant les deux sections s'équilibre à 4 331 202.53 €

2021	Total	Section d'investis- sement	Section de fonction- nement
RECETTES Prévisions budgétaires Recettes réalisées	4 331 202.53 €	1 980 674.41 €	2 350 528.12 €
DEPENSES Prévisions budgétaires Dépenses réalisées	4 331 202.53 €	1 980 674.41 €	2 350 528.12 €

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil municipal
APPROUVE le budget principal - exercice 2021 - tel que présenté

BUDGET ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2021 – VOTE DU BUDGET

M. Claude NAUD, rapporteur, expose,

Les prévisions budgétaires par chapitre sont détaillées dans le document joint.

La section de fonctionnement est équilibrée à 236 296.22 €

La section d'investissement est équilibrée à 464 041.72 €

La balance générale regroupant les deux sections s'équilibre à 700 337.94 €

2021	Total	Section d'investis- sement	Section de fonction- nement
RECETTES Prévisions budgétaires Recettes réalisées	700 337.94 €	464 041.72 €	236 296.22 €
DEPENSES Prévisions budgétaires Dépenses réalisées	700 337.94 €	464 041.72 €	236 296.22 €

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil municipal
APPROUVE le budget annexe – Assainissement – exercice 2021, tel que présenté.

BUDGET ENERGIE

EXERCICE 2021 – VOTE DU BUDGET

M. Claude NAUD, rapporteur, expose,

Les prévisions budgétaires par chapitre sont détaillées dans le document joint.

La section de fonctionnement est équilibrée à 5 332.50 €

La section d'investissement est équilibrée à 17 274.65 €

La balance générale regroupant les deux sections s'équilibre à 22 607.15 €

2021	Total	Section d'investisse- ment	Section de fonction- nement
RECETTES Prévisions budgé- taires Recettes réalisées	22 607.15 €	17 274.65 €	5 332.50 €
DEPENSES Prévisions budgé- taires Dépenses réalisées	22 607.15 €	17 274.65 €	5 332.50 €

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil municipal

APPROUVE le budget annexe – Production d'énergie – exercice 2021 tel que présenté.

BUDGET TERRASSES DU MOULIN

EXERCICE 2021 – VOTE DU BUDGET

M. Claude NAUD, rapporteur, expose,

Les prévisions budgétaires par chapitre sont détaillées dans le document joint.

La section de fonctionnement est équilibrée à 111 500.87 €

La section d'investissement est équilibrée à 79 821.62 €

La balance générale regroupant les deux sections s'équilibre à 191 322.49 €

2021	Total	Section d'investisse- ment	Section de fonction- nement
RECETTES Prévisions budgé- taires Recettes réalisées	191 322.49 €	79 821.62 €	111 500.87 €
DEPENSES Prévisions budgé- taires Dépenses réalisées	191 322.49 €	79 821.62 €	111 500.87 €

ESPACE RURAL

2 – ACQUISITION D'UN CHEMIN DE L'AFR DANS LE QUARTIER DES NOUVELLES

Madame Clara VIANA, rapporteuse, expose

Il existe, dans le prolongement de la rue des Hirondelles du quartier des Nouvelles, un chemin d'exploitation appartenant à l'Association Foncière de Remembrement de Corcoué-sur-Logne.

Ce chemin, figurant sur l'extrait cadastral joint, appartient à l'AFR. Il dessert trois propriétés dont deux situées en zone constructible du PLU , la troisième étant en zone Agricole.

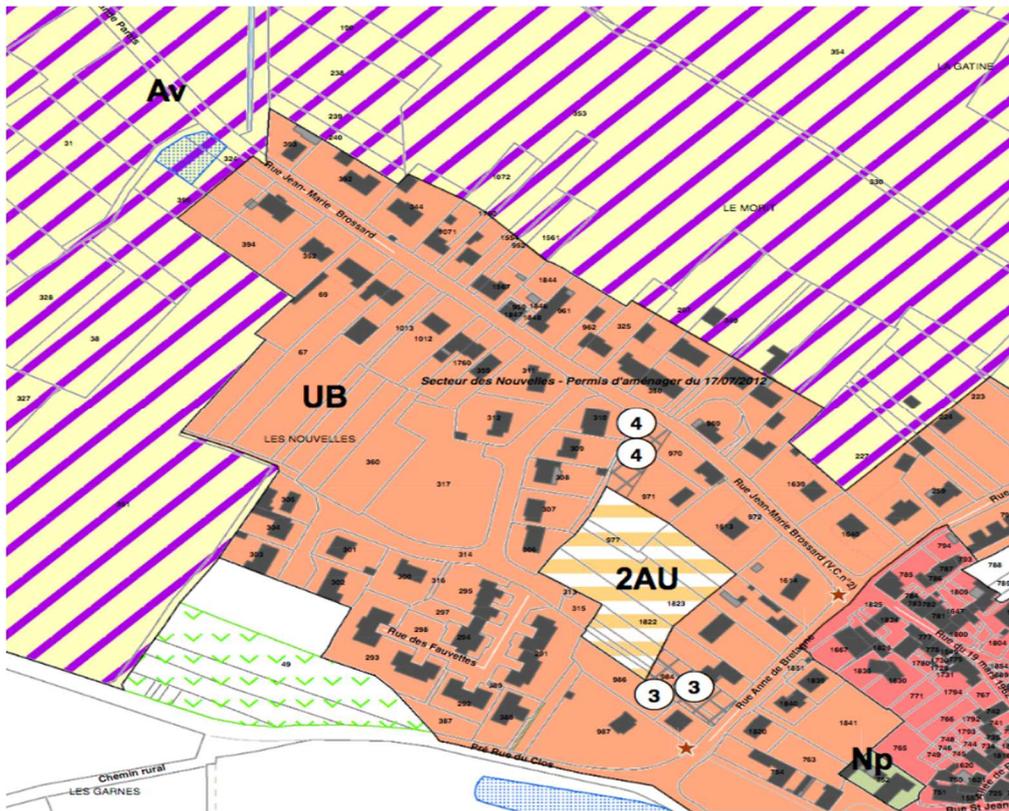
A la demande de l'AFR, l'avis des trois propriétaires a été sollicité par la Commune en vue de cette cession et intégration dudit chemin dans le domaine public communal.

Les avis recueillis étant favorables, l'AFR consent à céder ce chemin à la Commune au prix de 2€ le m2. La surface cédée est de 270 m2 environ.

Le principe de cette acquisition qui sera précédée d'une opération de bornage et d'arpentage aux frais de la Commune, est soumis à l'approbation du Conseil. Une fois ces opérations réalisées et leur coût connu, le Conseil aura à se prononcer sur les modalités de l'achat.

Cette acquisition permettra de desservir des parcelles constructibles dont les propriétaires pourront tirer bénéfice. Aussi, l'ensemble des frais résultant de cette acquisition, seront remboursés à la Collectivité par les propriétaires des terrains ainsi desservis. Le Conseil aura à se prononcer ultérieurement sur les montants à percevoir et les modalités de cette perception.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.



PAYSAGE ET BIODIVERSITE

DEMANDE DE REQUALIFICATION DE L'ACTION 3.2.2.D DU CRBV GRAND LIEU

Monsieur Gaël MENANTEAU, rapporteur, expose,

La commune s'est engagée dans une démarche de restauration de la zone humide du Bois Bonin. Cette action est ciblée au sein du CRBV (Contrat Régional du Bassin Versant de Grand-Lieu) en tant qu'action n°3.2.2.D « Restructuration de la saulaie de Bois Bonin ». A ce titre, une demande d'engagement a été faite en 2019 auprès du Conseil Régional et approuvée par l'arrêté de subvention 2019_07435 pour une subvention de 16 000 € sur une dépense subventionnable de 20 000€ HT.

Considérant qu'une partie des actions prévues a été réalisée par la restructuration de la saulaie et la mise en place de panneaux d'information,

Considérant qu'un acompte de 7 217,49€ a été versé à la Commune en septembre 2019 au vu des frais engagés,

Considérant que, suite à ces premiers travaux, la commune souhaite non seulement restaurer la zone humide de la saulaie mais aussi renaturer l'écosystème « saulaie + prairie » pour en faire un observatoire expérimental de la biodiversité,

Considérant qu'à cette fin, un avant-projet plus détaillé est nécessaire avant de réaliser les travaux correspondants,

Considérant que cette évolution du projet n'est pas énoncée comme telle dans la fiche action initiale 3.2.2.D du CRBV,

Il est proposé de solliciter le Conseil Régional via le Syndicat du Bassin Versant de Grand-Lieu, chef de file du CRBV, sur la ré-orientation des crédits restants vers une étude d'avant-projet qui précisera les travaux nécessaires à la bonne restauration écologique de cette zone. Il est précisé que la Commune bénéficiera de l'accompagnement de Monsieur Youenn PIERRE, technicien en charge du suivi du Contrat au Syndicat du Bassin Versant de Grand-Lieu (SBVGL).

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette demande de requalification auprès de la Région via le SBVGL.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil municipal

DEMANDE une requalification de l'action 3.2.2.D du Contrat régional de Bassin Versant de Grand Lieu.

AUTORISE Mr le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional via le SBVGL, la ré-orientation de la subvention allouée par l'arrêté N° 2019_07435 vers une étude d'avant-projet de renaturation/végétalisation de la zone humide en aval de la STEP du Bois Bonin.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

CULTURES ET SPORTS

CULTURE 50 ème ANNIVERSAIRE DE LA COMMUNE

Mme GUIHARD Nathalie, rapporteur expose,

Dans le cadre de la célébration des 50 ans de la commune, la Mairie de Corcoué sur Logne souhaite valoriser son patrimoine matériel et immatériel à l'occasion de son 50^{ème} anniversaire qui célèbre la fusion en 1971, de 3 communes. Les Journées Européennes du Patrimoine 2021, seront l'occasion de proposer « Le Voyage à Corcoué » : un voyage dans le temps, dans l'espace et à la rencontre de ses habitants. Le 18 et 19 sept, une inauguration d'un parcours patrimonial cyclable et pédestre sera ponctué d'actions : des animations autour de l'environnement, des expos de talents corcouéens et des jardins ouverts, "Bienvenue chez nous", des expositions photos des commerces d'hier et d'aujourd'hui, des projections vidéo (mini-série « diversité/égalité » et un clip intergénérationnel), une capsule temporelle, un temps fort avec une proposition culturelle...

L'évènement permettra ainsi :

- Valoriser des éléments de la mémoire collective, du patrimoine matériel et immatériel
- Mettre en réseau des acteurs de la vie locale et leurs actions
- Favoriser la connaissance du territoire et l'interconnaissance entre habitants

Le coût de ce projet est de **22397€** et peut faire l'objet d'une demande de financement auprès de :

- **La REGION** à hauteur de **40%** du montant des dépenses, soit **8959€** au titre du Fonds de **VALORISATION DU PATRIMOINE LOCAL-VOLET 1**
- **DU MINISTERE DE LA CULTURE**, A HAUTEUR DE **9%** DU MONTANT DES DEPENSES, SOIT **2000€**, AU TITRE DU PROGRAMME NATIONAL DE NUMERISATION, RESTAURATION ET VALORISATION DES FONDS D'ARCHIVES

DESIGNATION	CHARGES €	FINANCEURS	PRODUITS €
Achats	3500	Commune	11438
Services extérieurs	1100	Région	8959
Autres services extérieurs	13997	Etat- Ministère de la Culture	2000
Honoraires-rémunérations	11858		
Publicité-publications	2139		
Autres charges	3800		
TOTAL	22397	TOTAL	22397

Ce projet est inscrit au budget 2021 – section fonctionnement – 50 ans.

Le plan de financement est ainsi arrêté comme suit :

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil municipal

FIXE à **22397€** le montant de cette opération inscrite au budget communal 2021 – section de fonctionnement – 50 ans.

AUTORISE Mr le Maire à solliciter une subvention de **8959€** auprès de la Région au titre du dispositif « Valorisation du Patrimoine local – volet 1 ».

AUTORISE Mr le Maire à solliciter l'ETAT, ministère de la Culture, au titre du Programme national de NUMERISATION, RESTAURATION et VALORISATION des Fonds d'archives une subvention de **2000 €**.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

VIE SOCIALE ET DEVELOPPEMENT LOCAL

ESPACE DE VIE SOCIALE

Mmes GUIHARD Nathalie, LORIEAU Nathalie et OREVE Marie Jo, rapporteurs exposent,

La commune de Corcoué-sur-Logne tend à répondre à l'évolution des besoins de sa population de façon homogène sur le territoire et vers différents publics en développant la Vie Sociale de son territoire.

Les objectifs étant les suivants :

- Développer les solidarités de proximité et la cohésion sociale sur le territoire de Corcoué sur Logne
- Faciliter l'interconnaissance et l'appropriation de l'espace
- Soutenir les acteurs.rices de la vie locale et leurs initiatives dans leur quotidien

Le coût de ce projet est de 33 792 € et peut faire l'objet de demandes de financement auprès de la CAF, le Département et la Région.

Les investissements et le plan de financement sont présentés comme suit :

ACQUISITIONS	MONTANTS €	FINANCEMENTS	MONTANTS €
Véhicule utilitaire	10000	Commune	19413
Matériel informatique EVS	3000	Caisse d'Allocations Familiales (FPT)	8500
Outils pédagogiques adaptés aux enfants en situation de handicap	16942	Département (FDIL)	2500
Equipement informatique accueil jeunes	2350	Région (FRDC)	3379
Jeux de quartiers	1500		
TOTAL DEPENSES	33792	TOTAL RECETTES	33792

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le Conseil municipal

FIXE à 33 792 € le montant de cette opération inscrite au budget communal 2021 – section investissement– Développement local et vie sociale - animation enfance – jeunesse - vie de quartier

AUTORISE Mr le Maire à solliciter une subvention de 3379€ auprès de la Région au titre du dispositif « Fonds Régional de développement des communes-Mesure 35- »

AUTORISE Mr le Maire à solliciter une subvention de 2500€ auprès du Département au titre du Fonds départemental pour le développement des Initiatives Locales (FDIL)

AUTORISE Mr le Maire à solliciter une subvention de 8500€ auprès de la CAF de Loire-Atlantique au titre du Fonds Publics et Territoires (FPT)

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.